



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 février 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la population et du développement

Quarante-cinquième session

23-27 avril 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

Débat général consacré à l'expérience

des pays dans le domaine de la population :

les adolescents et les jeunes

### **Exposé présenté par Action Canada pour la population et le développement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé suivant, qu'il communique conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.9/2012/2.



## Exposé

Le présent exposé est présenté par Action Canada pour la population et le développement, une organisation militante à but non lucratif qui cherche à améliorer la qualité de vie des femmes, des hommes et des enfants en promouvant l'adoption de politiques progressistes dans le domaine des droits de l'homme et du développement international, en mettant plus particulièrement l'accent sur les droits et la santé en matière de procréation et de sexualité.

Le thème choisi pour la quarante-cinquième session de la Commission de la population et du développement, « Les adolescents et les jeunes », reflète une situation d'urgence. Si des progrès ont été faits sur la voie de la réalisation des engagements pris dans le cadre du Programme d'action du Caire et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, il y a toujours urgence à accélérer les avancées et à faire en sorte que les politiques et les programmes d'action respectent, protègent et défendent la santé et les droits des jeunes en matière de sexualité et de procréation.

Cette quarante-cinquième session de la Commission est l'occasion idéale pour les gouvernements du monde entier de s'engager de nouveau à promouvoir les droits de l'homme, la santé et le bien-être des jeunes. Le fait que les jeunes ne jouissent guère de leurs droits dans le domaine sexuel et procréatif et que leurs besoins en la matière ne soient pas pleinement satisfaits constitue un obstacle à l'exercice de leurs droits fondamentaux, et c'est pourquoi nous incitons vivement les gouvernements à faire en sorte que cette session débouche sur un positionnement et un engagement fermes en faveur des droits et de la santé des jeunes en matière de sexualité et de procréation.

Nous exhortons les gouvernements à se pencher tout particulièrement durant cette session sur la question des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation des adolescentes et des jeunes femmes. L'inégalité entre les sexes a de graves répercussions sur la santé, les conditions de vie et le bien-être de ces dernières qui, sur bien des sujets, restent l'un des groupes les moins représentés dans les programmes d'action en faveur du développement, notamment en ce qui concerne l'emploi, la santé, l'accès à l'éducation et la reconnaissance de leurs droits. L'indigence de la recherche et des programmes consacrés aux besoins spécifiques des adolescentes et des jeunes femmes a contribué à pousser ces dernières un peu plus vers les marges de la société et à les priver de leurs droits fondamentaux. Comme les gouvernements l'ont déjà réaffirmé, on ne peut parvenir à l'égalité des sexes sans promouvoir et protéger les droits des femmes, y compris des plus jeunes. L'égalité des sexes est essentielle pour jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, ce qui nécessite d'élargir l'accès à l'information et aux services en matière de santé sexuelle et procréative et de protéger les droits de l'homme.

Ainsi, nous exhortons les gouvernements à veiller, comme ils s'y sont engagés, à ce que les jeunes, notamment les adolescentes et les jeunes femmes, puissent tous bénéficier de services de santé sexuelle et procréative, ce qui comprend l'accès à l'information et à une éducation sexuelle complète, qui donneront aux jeunes femmes et aux filles les moyens de faire les meilleurs choix pour elles-mêmes. Il faut ainsi qu'elles puissent se procurer des moyens contraceptifs modernes et bénéficier de services de santé sexuelle et procréative, sans se heurter à des obstacles juridiques, à la discrimination, à la réprobation ou à la coercition. Il faut aussi nous doter des ressources nous permettant de faire des choix en connaissance de cause et avec discernement pour notre santé et notre vie. Il faut encore ouvrir

l'accès à des services d'avortement sans risques, qui respectent notre intégrité physique, notre autonomie, notre liberté et notre dignité.

Dans de nombreuses régions du monde, la conjonction des tabous sociaux, du manque d'informations fiables et de la pénurie de ressources et d'infrastructures empêche les enfants et les jeunes de recevoir une éducation sexuelle qui améliorerait leurs connaissances et réduirait les risques auxquels ils sont exposés. De ce fait, de nombreux jeunes risquent de faire l'objet de pressions ou de violences, d'être exploités, de subir des grossesses non désirées et de contracter des infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH.

Tous les programmes scolaires officiels doivent comporter un module d'éducation sexuelle complète, pour s'assurer que les jeunes disposent d'informations utiles, scientifiques et complètes sur les rôles dévolus aux deux sexes, l'égalité des sexes, la sexualité, les relations, les techniques de négociation, la diversité sexuelle, les infections sexuellement transmissibles et la prévention du VIH, et l'anatomie humaine, entre autres. Si elles disposent de ce type d'informations, les filles et les jeunes femmes peuvent prendre des décisions éclairées en ce qui concerne leur corps et leur vie. Il ne s'agit pas de réinventer la roue : les pratiques exemplaires existent déjà. Certaines sont rassemblées dans le document intitulé « Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle », que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a publié en partenariat avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). En plus de recevoir une éducation sexuelle complète, il faut que les jeunes aient accès à des services promouvant la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, notamment à des contraceptifs modernes et abordables, afin de leur donner la possibilité de prendre des décisions par eux-mêmes et en connaissance de cause.

En outre, les jeunes femmes doivent pouvoir accéder en toute sécurité et légalité à des services d'avortement. L'indisponibilité de ces services est un vrai problème, comme l'indique le rapport de 2011 du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, et ses répercussions sur la vie et la santé des adolescentes sont évoquées dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

D'après le document de l'OMS intitulé *Unsafe Abortion: Global and Regional Estimates of the Incidence of Unsafe Abortion and Associated Mortality in 2008*, les études montrent que les restrictions juridiques qui pèsent sur l'avortement ne font pas diminuer le nombre d'avortements, mais qu'en revanche elles augmentent les risques de mortalité et de morbidité maternelles du fait que les avortements sont pratiqués dans la clandestinité, dans des conditions insalubres et par des personnes non compétentes. Les conséquences de ce type d'avortements sont souvent plus dramatiques encore pour les adolescentes et les jeunes femmes, étant donné les barrières juridiques, sociales et culturelles ainsi que la réprobation que suscite l'avortement, qui limitent leur accès à des services de santé sexuelle et procréative.

Nous engageons vivement les gouvernements et les autres parties prenantes à souligner combien il importe de faciliter l'accès à des services d'avortement sans risque et abordables, ce qui constituerait une avancée cruciale sur la voie de la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de ceux réaffirmés dans la

Déclaration et le Programme d'action de Beijing, et des objectifs du Millénaire pour le développement.

Faute de s'attaquer à ces problèmes cruciaux, toute politique issue de cette session ne sera qu'une vaine tentative d'aborder la réalité vécue par les adolescents et les jeunes, leurs besoins et leurs droits. C'est pourquoi nous exhortons les États Membres à prendre la mesure de la gravité de la situation et à inciter la communauté internationale :

- À reconnaître que les filles, les jeunes femmes et les jeunes hommes ont des droits et à protéger et faire respecter leurs droits fondamentaux, y compris en matière de sexualité et de santé procréative;
- À reconnaître la capacité des jeunes, y compris celle des jeunes femmes et des filles, à prendre des décisions par eux-mêmes et en connaissance de cause en ce qui concerne leur corps et leur vie;
- À admettre que la mise à disposition de services d'avortement abordables, médicalisés et légaux conjuguée à une éducation sexuelle complète, à l'accès à des méthodes modernes de contraception et à des services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes et tenant compte des besoins des deux sexes auront des retombées positives sur la santé des adolescentes et des jeunes femmes;
- À mettre en place des politiques axées sur les droits qui s'appuient sur des faits, tiennent compte de la réalité vécue par les adolescentes et les jeunes femmes dans leur pays et défendent l'idée d'une société équitable, pacifique et juste;
- À financer suffisamment les programmes et initiatives de protection et de promotion de la santé et des droits des jeunes en matière de sexualité et de procréation;
- À veiller à ce que différentes catégories de jeunes participent utilement à l'ensemble des programmes, politiques et initiatives concernant les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation, dans la mesure où il est essentiel de s'assurer que ces instruments tiennent compte de la réalité vécue par les jeunes, de leurs problèmes et de leurs priorités.